



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°11/2019

Date de la convocation : 26 mars 2019

Procès-verbal affiché le : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 40

Présents : 29

Votants : 35

Absents : 5

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI DEUX AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, AMANIEU Gilles, BOULENGER Elisabeth, CHAIB Dominique, COTTON Denis, DETALMINIL Baptiste, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire, HUET François
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire
STE AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, DOUILLET Patrick, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, MULET Mercédès, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

Mme BLONDEL qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme DOUYERE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU Gilles, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme MOUTON HERSENS qui a donné pouvoir à M. EMO

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. REMOUSSIN Stéphane, Mme BEASSE Valérie, M. BOUQUET Frédéric, M. LESUEUR Daniel, M. SAUMON Michel

Etaient également présent(e)s :

Madame DA COSTA, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

OBJET : POLE FINANCES – PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) 2019 - FIXATION

Selon les termes de l'article L.1331-7 du code de la santé publique, les propriétaires des immeubles devant se raccorder au réseau d'assainissement collectif des eaux usées en vertu de l'article L.1331-1 de ce code, peuvent être soumis au versement d'une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la PFAC a remplacé la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) et concerne les constructions neuves, les constructions déjà existantes mais générant des eaux usées supplémentaires et les réaménagements d'immeubles produisant également des eaux usées supplémentaires.

Vu le Code de la santé publique et notamment L. 1331-7,

Considérant qu'il convient d'actualiser la participation pour le financement de l'assainissement collectif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'adopter les tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), comme suit :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Secteur : Barentin, Blacqueville, Bouville, Emanville, Limésy, Pavilly, Sainte Austreberthe, Villers-Ecalles, branchements individuels :	1 010,00 €	1050,00 €
Secteur : Barentin, Blacqueville, Bouville, Limésy, Pavilly, Sainte Austreberthe, Villers-Ecalles, branchements collectifs* :	320,00 €	350,00 €

* La participation minimale exigible est celle prévue pour les branchements individuels

Article 2 : les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mai 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

Le Président soussigné, certifie que le présent document a été transmis à M. le préfet de la Seine-Maritime le 16/01/19 et certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte le 18/01/19

